

# Joint Forum of Financial Market Regulators

## Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier

### CANADIAN ASSOCIATION OF PENSION SUPERVISORY AUTHORITIES

Sheralyn Miller  
(Chair of the Joint Forum)  
Superintendent of Pensions  
British Columbia

Gail Armitage  
Executive Director, Financial Sector Policy  
Alberta

Philip Howell  
CEO & Superintendent of  
Financial Services (Acting)  
Ontario

David Wild  
Chair, Securities Commission, and  
Superintendent of Pensions  
Saskatchewan

### CANADIAN SECURITIES ADMINISTRATORS

Doug Hyndman  
Chair  
British Columbia Securities  
Commission

Carmen Crépin  
Chair  
Quebec Securities Commission

Robert B. MacLellan  
Chair  
Nova Scotia Securities  
Commission

Howard Wetston  
Vice Chair  
Ontario Securities Commission

### CANADIAN COUNCIL OF INSURANCE REGULATORS

Winston Morris  
Superintendent of Insurance and  
Pensions  
Newfoundland & Labrador

Jim Hall  
Superintendent of Insurance  
Saskatchewan

Jacques Henrichon  
Deputy Inspector General of  
Financial Institutions  
Quebec

James Scalena  
Superintendent of Financial  
Institutions  
Manitoba

### CANADIAN INSURANCE SERVICES REGULATORY ORGANIZATIONS

Gerald D. Matier  
Executive Director  
Insurance Council of British  
Columbia

### BUREAU DES SERVICES FINANCIERS

Louise Champoux-Paillé  
President

Le 24 mai 2002

Monsieur, Madame,

La présente se veut un rapport sur le statut de l'initiative de développement des principes pour la divulgation de renseignements sur les placements pour les régimes de capitalisation (RC) du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier. Le présent rapport fait également état des prochaines étapes de cette initiative.

Comme vous le savez déjà, en avril 2001, le Forum conjoint a publié un document de consultation intitulé *Principes de réglementation proposés pour les régimes de capitalisation* et a recueilli les observations des intervenants au sein des organismes qui le constituent soit l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance.

Au cours de la consultation publique, nous avons reçu un total de 44 lettres d'observations. Ces lettres abondent généralement dans le sens de l'initiative entreprise par le Forum conjoint et fournissent des observations détaillées sur l'approche, les principes et les alternatives relatives à la mise en oeuvre des principes proposés. Les observations ont permis de soulever plusieurs thèmes et préoccupations, notamment à l'effet que :

- les principes imposeront aux promoteurs des RC une réglementation onéreuse, semblable à celle qui régit les valeurs mobilières;
- les principes imposeront des règles supplémentaires aux RC sans pour autant offrir de « refuge » à leurs promoteurs;
- les principes accroîtront de façon importante les frais de gestion;
- les cotisations dites « traditionnelles » aux régimes de retraite et aux RC devront être réglementées de façon similaire;
- les objectifs globaux sous-jacents aux principes proposés devront être réexaminés et clairement définis;
- ces principes attribuent toutes les responsabilités à l'employeur ou au promoteur du régime.

...2

## Joint Forum of Financial Market Regulators

---

### Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier

- 2 -

En plus de soulever ces questions fondamentales, les intervenants ont également fourni des observations et des suggestions détaillées sur des principes spécifiques.

Toutes les lettres d'observations ont été soigneusement examinées dans le but de répondre aux questions fondamentales qu'elles soulèvent et aux commentaires et aux suggestions qui y sont exprimés.

Afin de faciliter la mise en oeuvre des principes, le Forum conjoint a demandé à son Comité de travail sur la divulgation de renseignements sur les placements pour les régimes de capitalisation de créer un groupe de travail qui ferait l'ébauche de lignes directrices détaillées applicables aux RC, en se fondant sur les principes révisés et approuvés par le Forum conjoint. Le Comité de travail oeuvrera de concert avec le groupe de travail au fur et à mesure que ce dernier élaborera les lignes directrices, qui devront être approuvées par le Forum conjoint au plus tard le 31 décembre 2002. Suite à cette approbation, les principes révisés et les lignes directrices seront diffusés publiquement.

Au nom des membres du Forum conjoint et du Comité de travail, j'aimerais remercier les intervenants qui ont soumis leurs observations lors de la consultation. Il nous presse d'entreprendre la prochaine étape avec les intervenants, soit l'ébauche des lignes directrices détaillées fondées sur les principes révisés.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente du Forum conjoint des autorités  
de réglementation du marché financier ,

Sheralyn Miller

cc. Membres du Forum conjoint  
Membres du Comité de travail